




-  Contribution à l'éducation culturelle par la promotion des actions mises en place par l'école intercommunale de musique et au développement des activités musicales par le soutien de l'association musicale du Pays des Vallons de Vilaine,
-  Soutien à la radio locale ayant une diffusion sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes,
-  Soutien à l'organisation de manifestations promotionnelles d'activités culturelles en direction de la jeunesse et de la pratique « amateur », dès lors qu'elles concernent des manifestations intéressant plusieurs communes ou associations locales du ressort de la Communauté de Communes et en complément d'une participation financière ou d'une mise à disposition gratuite de moyens logistiques des communes concernées

*Est d'intérêt communautaire l'école de musique intercommunale située à Guichen. La Communauté de Communes pourra apporter un soutien financier aux associations oeuvrant sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes dans le domaine culturel*